



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** aux contribuables de la Municipalité de Saint-Gilbert par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2024 est complété et que la Municipalité de Saint-Gilbert procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception, dès le 8 février 2024, aux heures de bureau, soit du mardi au jeudi de 10h à 12h et de 13h à 15h.

**DONNÉ À SAINT-GILBERT, CE 8 FÉVRIER 2024.**

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### Certificat de publication

*Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Web de la Municipalité et aux endroits désignés par le Conseil, conformément au Règlement 05-2023 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Gilbert.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat le 8 février 2024*

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière